



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE № 2 0 2 4 0 3 6
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 11 AVRIL 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET STATIONNEMENT Rue du Nord

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de rénovation de façade, par l'entreprise DE ABREU, 31 chemin de la belle croix, MEHUN SUR YEVRE devant le 7 rue du Nord à compter du 08 avril 2024 et ceux pendant 23 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise DE ABREU, 31 chemin de la belle croix, MEHUN SUR YEVRE, à compter du 08 avril 2024 et ceux pendant 23 jours calendaires, devant le 7 rue du Nord

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-261801294-20240412-2024_04_36-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

diffusé sur le site de la commune le 12.04.2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 12/04/2024

GB